

CHERCHER LA THESE



Alain, *Libres propos*, 1927.

Croyance : c'est le mot qui désigne toute certitude sans preuve. La foi est la croyance volontaire. La croyance désigne au contraire quelque disposition involontaire à accepter soit une doctrine, soit un jugement, soit un fait. On nomme crédulité une disposition à croire dans ce sens inférieur du mot. Les degrés du croire sont les suivants. Au plus bas, croire par peur ou par désir (on croit aisément ce qu'on désire et ce qu'on craint). Au-dessus, croire par coutume et imitation (croire les rois, les orateurs, les riches). Au-dessus, croire les vieillards, les anciennes coutumes, les traditions. Au-dessus, croire ce que tout le monde croit (que Paris existe même quand on ne le voit pas, que l'Australie existe quoiqu'on ne l'ait jamais vue). Au-dessus, croire ce que les plus savants affirment en accord d'après des preuves que la terre tourne, que les étoiles sont des soleils, que la lune est un astre mort, etc.). Tous ces degrés forment le domaine de la croyance. Quand la croyance est volontaire et jurée d'après la haute idée que l'on se fait du devoir humain, son vrai nom est foi.

Les degrés de la croyance selon Alain

6 La foi : une croyance volontaire d'après l'idée du devoir humain

Tous ces degrés forment le domaine de la croyance.

5 Au-dessus, croire ce que les plus savants affirment en accord d'après des preuves que la terre tourne, que les étoiles sont des soleils, que la lune est un astre mort, etc.).

4 Au-dessus, croire ce que tout le monde croit (que Paris existe même quand on ne le voit pas, que l'Australie existe quoiqu'on ne l'ait jamais vue).

3 Au-dessus, croire les vieillards, les anciennes coutumes, les traditions.

2 Au-dessus, croire par coutume et imitation (croire les rois, les orateurs, les riches).

1 Au plus bas, croire par peur ou par désir (on croit aisément ce qu'on désire et ce qu'on craint).

La crédulité

FORMULER LA THESE

On se trouve devant un texte embarrassant dans la mesure où l'essentiel du propos est d'abord de redéfinir le champ de la morale et de distinguer le champ de la croyance, dont on notera l'ampleur. Attention, il ne s'agit pas d'une foi religieuse mais d'une foi « laïque » si on passe sur l'anachronisme. Vous pouvez donc dire simplement que dans ce texte le projet d'Alain consiste à redéfinir la foi par rapport au champ de la croyance et à le sortir du champ du religieux. Il reste que le champ de la foi appartient aux valeurs et au champ du devoir (donc de la morale).

A souligner que le savoir commun (ou partagé - 4 et 5) appartient aussi au domaine de la croyance. Car après tout, qu'est-ce qui prouve la théorie du big bang ou de l'homme cousin du singe ou du gorille. Il s'agit là encore de « croyances » mais passées dans le champ du savoir tout fait, transmis sans examen dans les manuels scolaires et liés aux idéologies dominantes.

Or, aujourd'hui ces idéologies sont athées et nourrissent même une aversion pour les valeurs héritées de l'humanisme européen (chrétien) : le sens du devoir, du sacrifice, de la vertu, de l'honneur même. Tout ce qui appartient à ce que aujourd'hui on appelle des valeurs et que Alain tient pour « la foi ». Car la foi suppose une adhésion libre à des valeurs partagées et à ce titre, on pourrait admettre qu'elle participe d'un certain sens religieux.